



Convocation audience infraction legislation stupefiants

Par **yannel**, le **30/08/2011** à **09:14**

Bonjour, rn rn JE SUIS FONCTIONNAIRE ET JE SUIS CONVOQUE A UNE AUDIENCE ILS, DOIS-JE CONSULTER UN AVOCAT ?, QU'EST CE QUE JE RISQUE ? rn rn MERCI rn rn CORDIALEMENT

Par **amajuris**, le **30/08/2011** à **11:40**

bjr, rn écrivez en minuscules svp. rn le fait d'être fonctionnaire ne change rien quant à l'application du code pénal. rn un avocat est bien sur conseillé voir même obligatoire dans ce type d'affaire. rn votre exposé est trop succinct pour apporter une réponse même approximative. rn cdt